

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
9 JUIN 2014**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 9 juin 2014 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marie-Josée Beaupré
Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Claire Messier
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Frédéric Asselin et Stéphane Berthe.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 7, 14, 21 et 28 mai 2014.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de mai 2014 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier 2014 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois de mai 2014 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoir, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de mai 2014.

- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **598** travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue Maurice et une partie de la rue Oscar et prévoyant un emprunt au montant de 1 445 000 \$ et **601** décrétant des travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel et prévoyant un emprunt au montant de 1 164 000 \$, sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.
- Les états comparatifs du premier semestre conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**RÉSOLUTION NO : 260-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

**QUE** la séance soit ouverte.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 261-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (260-06-2014);
2. Adoption de l'ordre du jour (261-06-2014);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2014 et des séances extraordinaires du 12 et 26 mai 2014 (262-06-2014);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro 576 - travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis (263-06-2014) ;
- 4.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro 595 - travaux d'aménagement du parc Philippe-Villeneuve – programmation des parcs 2015 (264-06-2014) ;
- 4.3 Adhésion au « Programme de mise en valeur intégrée » d'Hydro-Québec et autorisation de signature de la convention à cet effet (265-06-2014);
- 4.4 Adoption de soumission – fourniture de papier et impression du bulletin « La Source » et du cahier Loisir et vie communautaire (266-06-2014);
- 4.5 Avis de motion – règlement d'emprunt (#615) – travaux d'installation d'un dégrilleur et d'un réacteur UV à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur La Plaine (267-06-2014);

- 4.6 Avis de motion – règlement d'emprunt (#550) – travaux de réfection de pavage sur les rues O'Diana et Populaire, d'installation de feux de circulation à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana, d'aménagement paysager de diverses rues et du parc nature ainsi que l'acquisition d'une parcelle de terrain pour le réaménagement de l'intersection de la rue O'Diana et du chemin des Anglais (268-06-2014);
- 4.7 Résolution modifiant la résolution 599-12-2014 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2014 afin d'y changer la date des séances des mois de juillet et août (269-06-2014);
- 4.8 Autorisation de signature – bail – fourrière et entrepôt – 3155, boulevard des Entreprises (270-06-2014);

## **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Dépôt du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 (271-06-2014);

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – entretien et exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes (272-06-2014) ;

## **7. URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (273-06-2014);
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (274-06-2014);
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-217 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les habitations unifamiliales, multifamiliales de 2 et 3 logements ainsi que l'usage « dépanneur, sans vente d'essence » dans la zone 0362-90 située du côté nord du chemin Saint-Charles, à l'ouest de la rue Pierre-Laporte (275-06-2014);
- 7.4 Adoption du règlement numéro 1001-220 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajouter dans la zone 8968-67 située du côté nord de la rue Michaud, entre les rues de l'Aubier et Rodrigue, les habitations multifamiliales de 2 à 4 logements, d'enlever l'usage « activités d'affaires et de familles d'accueil » et ajuster les limites des zones 8968-67, 8968-68 et 8969-71 (276-06-2014);
- 7.5 Adoption du règlement numéro 1001-221 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les usages de vente au détail de produits de béton, d'entreposage en vrac à l'extérieur et d'entreprise d'excavation dans la zone 8669-60 – boulevard Laurier, côté sud-ouest, au nord du chemin Sainte-Claire (277-06-2014);

- 7.6 Adoption du règlement numéro 1001-222 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – dispositions applicables aux allées d'accès et de circulation et aux entrées charretières pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone 0464-91 – projet « Le Domaine du Parc » - chemin Saint-Charles (278-06-2014);
- 7.7 Adoption du règlement numéro 1001-223 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réduction des marges latérales minimales applicables aux habitations unifamiliales isolées dans la zone 9162-73 – rues de Neuville, de Cloridan, de Lévrard, de Champigny, d'Argentenay et du Griffon (279-06-2014);
- 7.8 Adoption du règlement numéro 1001-224 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les usages de bar comme usage complémentaire dans la zone 8769-45 située du côté est du boulevard Laurier, entre le 7201, boulevard Laurier et les arrières lots de la rue André (280-06-2014);
- 7.9 Adoption du règlement numéro 1001-225 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – permettre l'usage « restaurant et lieu où l'on sert des repas, avec vente d'alcool et sans spectacle » dans la zone 9361-95 (Île-des-Moulins) (281-06-2014);

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (282-06-2014);
- 8.2 Adoption du « Programme d'aide financière pour la réalisation d'activités culturelles complémentaires » (283-06-2014);
- 8.3 Adoption de soumission – acquisition et installation de la moquette du terrain de soccer-football au parc Armand-Corbeil (284-06-2014);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation – création de cinq (5) postes syndiqués de « préposé aux télécommunications auxiliaires », cols blancs, et adoption du nouvel organigramme de la Direction de la police, division enquêtes et soutien opérationnel (285-06-2014);
- 9.2 Autorisation de signature – lettre d'entente 2014-01 – Syndicat des employés manuels de la Ville de Terrebonne CSN (cols bleus) – règlement de 37 griefs (286-06-2014) ;

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (287-06-2014);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 7 juillet 2014, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (288-06-2014)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 262-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2014 et des séances extraordinaires tenues les 12 et 26 mai 2014 soient adoptés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 263-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis, soit la démolition des infrastructures existantes et les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, la reconstruction de la chaussée, trottoir, pavé-unis, bordures, éclairage routier, engazonnement, signalisation ainsi que l'aménagement paysager d'une placette et prévoyant un emprunt au montant de 609 800\$, soit adopté sous le numéro 576.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 264-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le règlement décrétant l'aménagement du parc Philippe-Villeneuve, soit l'ajout de 145 places de stationnement, l'implantation d'un terrain de soccer à surface synthétique, d'un terrain de soccer à surface naturelle, le déplacement et la remise à niveau d'un terrain de balle, l'ajout d'une aire de jeux pour enfants et d'un terrain de volley-ball et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 885 800\$, soit adopté sous le numéro 595.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 265-06-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne est admissible au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) de la société Hydro-Québec en raison de la construction du poste Lachenaie à 315-25 kV et du poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le PMVI a été mis en place par la société Hydro-Québec afin de contribuer au développement des collectivités qui accueillent des nouvelles installations électriques;

**ATTENDU QUE** le poste Lachenaie à 315-kV a été mis en service en décembre 2013 et vise à répondre à la croissance de la demande en électricité dans le sud de la région de Lanaudière;

**ATTENDU QUE** le poste Pierre-Le Gardeur à 315-125-kV est le nouveau poste-source du sud de la région de Lanaudière et que sa mise en service est prévue pour octobre 2014;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne s'est vu allouer la somme de 1 204 093\$ dans le cadre du PMVI, à savoir 490 599\$ pour la construction du poste Lachenaie, 656 084\$ pour la construction du poste Pierre-Le Gardeur et 57 410\$ pour sa ligne d'alimentation;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a été informée par la société Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 1<sup>er</sup> mai 2014, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du PMVI;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne désire adhérer au PMVI et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activités admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

**ATTENDU QUE** la Direction générale de la Ville de Terrebonne recommande de partager la somme allouée comme suit:

- 713 494\$ pour le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie dans l'axe du chemin Saint-Charles;

- 490 599\$ pour l'aménagement et la mise en valeur du parc du Ruisseau de Feu;

**ATTENDU QUE** ces deux (2) projets récréotouristiques d'envergure pour la Ville de Terrebonne seront réalisés dans le secteur est, où sont également situés les postes Lachenaie et Pierre-Le Gardeur d'Hydro-Québec, à l'origine de l'admissibilité de la municipalité au PMVI;

**ATTENDU QUE** la somme allouée pour la réalisation du prolongement du réseau de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie ne sera pas utilisée pour le déplacement d'utilités publiques ni pour l'acquisition de terrains;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne s'engage à soumettre à la société Hydro-Québec, pour approbation, des fiches d'initiative dûment remplies pour chaque initiative proposée et à rendre compte à la société Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-725-REC du comité exécutif du 4 juin 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adhère au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec et autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une convention à cet effet avec la société Hydro-Québec et tout autre document pertinent.

**QU'**une demande soit faite à la société Hydro-Québec afin qu'elle verse à la Ville de Terrebonne la somme de 1 204 093\$ pour la réalisation des deux (2) projets identifiés ci-dessous, à savoir:

- le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie dans l'axe du chemin Saint-Charles;
- l'aménagement et la mise en valeur du parc du Ruisseau de Feu.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 266-06-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de papier et impression du bulletin « La Source » et du cahier Loisir et vie communautaire (SA14-3002) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 mai 2014 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 mai 2014 à 11 h 01, à savoir :

Imprimerie Norecob inc.	135 957,93\$ t.t.c.
Imprimerie Solisco inc.	141 870,87\$ t.t.c.
Groupe Domco / Tapage Communication	172 285,90\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Imprimerie Norecob inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 mai 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 132 707,83\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-726-REC du comité exécutif du 4 juin 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **IMPRIMERIE NORECOB INC.**, datée du 26 mai 2014, pour la fourniture de papier et impression du bulletin « La Source » et du cahier Loisir et vie communautaire, le tout pour un montant de 118 250\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0271 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 267-06-2014**

**La conseillère Marie-Claude Lamarche** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 615) décrétant des travaux d'installation d'un dégrilleur et d'un réacteur UV à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur La Plaine et prévoyant un emprunt au montant de 1 419 504\$ pour en payer le coût.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 268-06-2014**

**La conseillère Marie-Josée Beaupré** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 550) décrétant des travaux de réfection de pavage sur les rues O'Diana et Populaire, d'installation de feux de circulation à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana, d'aménagement paysager de diverses rues et du parc nature ainsi que l'acquisition d'une parcelle de terrain pour le réaménagement de l'intersection de la rue O'Diana et du chemin des Anglais et prévoyant un emprunt au montant de 4 597 000\$.



**RÉSOLUTION NO : 269-06-2014**

**ATTENDU** la résolution 599-12-2013, adoptée par le conseil municipal de la Ville de Terrebonne le 9 décembre 2013, établissant le calendrier, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, de ses séances ordinaires pour l'année 2014;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier la date des séances des mois de juillet et d'août;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** la séance du mois de juillet se tienne à l'endroit ordinaire des séances le 7 juillet au lieu du 14 juillet et que la séance du mois d'août se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, le 18 août au lieu du 11 août.

**QUE** la résolution 599-12-2013 fixant les dates des séances pour l'année 2014 soit modifiée en conséquence et qu'un avis soit publié à cet effet.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 270-06-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne désire procéder à une location à long terme de l'immeuble situé au 3155, boulevard des Entreprises, lot 2 123 572 du cadastre du Québec, pour des fins d'utilité publique, soit pour la fourrière municipale ou autres usages publics ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne loue présentement un espace pour la fourrière municipale intérieure d'une superficie de 8 600 pi<sup>2</sup> jusqu'au 30 avril 2016 au montant de 8,50\$ le pi<sup>2</sup> de loyer annuel brut ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne loue un espace pour la fourrière municipale extérieure d'une superficie de 74 858 pi<sup>2</sup> jusqu'au 30 avril 2016 au montant de 1,25\$ le pi<sup>2</sup> de loyer annuel brut;

**ATTENDU QUE** le coût de location proposé pour un terme de vingt (20) ans renouvelable pour deux (2) périodes additionnelles de cinq (5) ans chacune est de 8\$ le pi<sup>2</sup> de loyer annuel brut pour l'espace intérieur et de 1,25\$ le pi<sup>2</sup> de loyer annuel brut pour l'espace extérieur ;

**ATTENDU QUE** l'immeuble est situé à l'intérieur de la zone 8660-58 et que le type d'usage requis pour la fourrière municipale et autres usages publics n'est pas permis ;

**ATTENDU QUE** l'offre de location prévoit un terme débutant le 1<sup>er</sup> mai 2016 ;

**ATTENDU QUE** la firme Picard Crevier Guertin & Associés inc. confirme la valeur de location ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-515-REC du comité exécutif du 23 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'offre de location d'un local d'une superficie de 8 600 pi<sup>2</sup> situé dans l'immeuble portant le numéro civique 3155, boulevard des Entreprises, et un terrain vacant composé de deux (2) parties du lot numéro 2 123 572 du cadastre du Québec, avec la société Ciccior inc. débutant le 1<sup>er</sup> mai 2016 et se terminant le 30 avril 2036, le tout conditionnellement à la modification du règlement de zonage afin de permettre un usage de fourrière municipale ou autres usages publics et sujet à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le cas échéant, et conformément à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'offre de location pour l'immeuble situé au 3155, boulevard des Entreprises.

**QUE** la Direction de l'aménagement du territoire soit et est mandatée afin de soumettre un projet de modification de zonage à la Commission de la gestion, de l'entretien du territoire et du patrimoine afin de permettre l'usage fourrière municipale ou autres usages publics dans la zone 8660-58.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 271-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Serge Gagnon**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le dépôt, par la trésorière, du rapport financier de la Ville, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, lesquels rapports financiers montrent des revenus de 187 926 790 \$, des dépenses et affectations de 182 276 482 \$ et un excédent de fonctionnement au montant de 5 650 308 \$.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 272-06-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes, et ce, pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA14-9030) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 avril 2014 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 mai 2014 ;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
NORDIKeau inc.	10,60	136 615,59\$ t.t.c.
Aquatech	6,83	217 270,51\$ t.t.c.
Simo Management inc.	5,71	257 939,51\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 136 337,36\$ (t.t.c.) en date du 6 décembre 2013 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 4 juin 2014 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme NORDIKeau inc.;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-742-REC du comité exécutif du 4 juin 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **NORDIKEAU INC.** pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 118 822\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0274 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 273-06-2014**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> mai 2014;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 21 mai 2014;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

**1. D14-0262 / rue Di Patria / Alexandre Morin / lot 2 919 996**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un terrain partiellement desservi tel que représenté par le plan d'Enviros Service en annexe A :

- L'augmentation du pourcentage maximal d'occupation du bâtiment principal au sol à 23,9% au lieu de 10%;
- La réduction de la marge avant minimale à 4,5 mètres au lieu de 6 mètres.

**2. D14-0543 / 3240, rue Saint-Jean / Jonathan Tarduf Flynn / lot 1 891 071**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un terrain partiellement desservi, l'augmentation du pourcentage maximal d'occupation du bâtiment principal au sol à 10,79% au lieu de 10%.

**3. D14-0491 / 330, chemin Saint-Roch / Robert D'Onofrio / lot 2 918 490**

**QUE** le conseil municipal autorise la réduction, pour fins de subdivision, de la largeur minimale d'un terrain résidentiel projeté (parcelle B) issu du lot originaire 2 918 490 à 24,58 mètres chacun au lieu de 25 mètres.

**4. D14-0342 / 240, 11<sup>e</sup> avenue / Patrick Veaudry / lot 2 921 409**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un terrain partiellement desservi et ayant une faible profondeur :

- La réduction de la marge avant minimale à 5,15 mètres au lieu de 8 mètres;
- La réduction de la marge arrière minimale à 10,9 mètres au lieu de 15 mètres.

**5. D14-0545 / 1699-1701, rue Charles-Aubert / Guy Messier / lot 2 914 114**

**QUE** le conseil municipal autorise la réduction, pour fins de subdivision, de la largeur minimale de deux terrains résidentiels projetés (lots # 1 et # 2) issus du lot originaire 2 914 144 à 24,08 mètres au lieu de 25 mètres pour le lot # 1 et à 23,32 mètres au lieu de 25 mètres pour le lot # 2 considérant :

- Que les 2 lots projetés dont fait partie la résidence du 1699, rue Charles-Aubert, sont desservis en aqueduc et en égout domestique;
- Que les marges minimales applicables au règlement de zonage # 1001 seront respectées par la résidence existante (lot # 1) et projetée (lot # 2);
- Que la superficie minimale des 2 lots projetés sera conforme au règlement de lotissement # 1002;
- Que les voisins directement concernés ont appuyé cette demande.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 274-06-2014**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> et du 22 mai 2014;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 1<sup>er</sup> et du 22 mai 2014 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 49 :

**1. D14-0385 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
240-11<sup>e</sup> avenue / lot 2 921 409  
Patrick Veaudry**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document révisé, soumis par Plan Design, daté du 7 avril 2014, et identifié « Annexe A ».

2. **D14-0624** **Projet de subdivision d'un terrain**  
**1699-1701, rue Charles-Aubert / lot 2 914 114**  
**Guy Messier**

**QUE** le conseil municipal accepte le plan de subdivision portant la minute 23 791 réalisé par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre du Groupe Meunier, daté du 20 janvier 2010, tel que démontré à l'annexe « A ».

3. **D14-0614** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**3, rue du Sanctuaire / lot 3 358 678**  
**Jean Roger**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 16 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

4. **D14-0868** **Projet de constructions accessoires**  
**194, rue de l'Érable-Noir / lot 4 301 598**  
**Barone Vincenzo**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (piscine, terrasse, clôture) tel que représenté au document soumis par Pisci-plan, daté du 29 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

5. **D14-0585** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**428, rue du Grand-Héron / lot 4 301 368**  
**Habitation Germa inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Jean-Sébastien Morin, daté du 15 avril 2014, et identifié "Annexe A ".

6. **D14-0274** **Projet de construction de 13 habitations multifamiliales**  
**rue d'Angora / lot 5 208 187**  
**9285-4777 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'habitations multifamiliales tel que représenté au document soumis par Beaupré et associés et Luc Denis Architecte en date du 8 mai 2014 et identifié "Annexe A", aux conditions suivantes :

- A ce que la bande de pavés imbriqués soit répétée de part et d'autre des deux allées d'accès du projet;

- A ce que la localisation des conteneurs semi-enfouis soit validée par la Direction de l'aménagement du territoire.

7. **D14-0972** **Projet d'aménagement résidentiel**  
**855, rue Anne-Hébert / lot 5 097 448**  
**Daniel Trantino**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'aménagement paysager résidentiel tel que représenté au document soumis par M. Daniel Trantino, daté du 14 mai 2014, et identifié "Annexe A".

8. **D14-0904** **Projet d'affichage « CHSLD des Moulins »**  
**751, rue Marcel-De La Sablonnière / lot**  
**5 294 754**  
**Arbec / Medifice Immobilier S.E.N.C.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le "CHSLD des Moulins" tel que représenté au document soumis par 1001 Visuels, daté du 7 mai 2014, et identifié "Annexe A".

9. **D14-0290** **Projet de construction d'habitations**  
**multifamiliales isolées et jumelées**  
**1100, rue Marie-Gérin-Lajoie / lot 5 186 200**  
**Construction Ro-Bert inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'habitations multifamiliales isolées (1) et jumelées (4), avec garage, tel que représenté aux documents soumis par JGD architecte inc., datés du 6 mai 2014, identifiés " Annexe A", et ce, aux conditions suivantes:

- La liste des conditions identifiée " Annexe B ", datée du 15 mai 2014, qui vise la réduction du revêtement métallique en façade;
- Au dépôt et à la validation de l'ensemble des documents exigibles à l'article 306.4 du règlement sur les PIIA # 1005;
- Au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site et de la gestion des eaux pluviales (Articles 306.6 et 306.9 du règlement sur les PIIA #1005);
- Au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan d'aménagement paysager préliminaire spécifiquement pour le lot 5 186 200;
- Au dépôt et à la validation d'un relevé des arbres de plus de dix centimètres de diamètre mesurés à 25 centimètres du sol présents sur le site avant la construction ainsi qu'à l'identification des arbres pouvant être conservés.

10. **D14-0539** **Projet de rénovation résidentielle**  
**141, rue Léon-Martel / lot 2 439 105**  
**Francine Ouimet**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par la demanderesse en date du 15 avril 2014 et identifié "Annexe "A".

11. **D14-0864** **Projet de rénovation extérieure (refaire le balcon de façade avec avant-toit)**  
**768, rue Saint-Antoine / lot 2 442 064**  
**Colette Lavoie**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que présenté à la version de plan bonifiée par M. Jeannot Lavoie en date du 14 mai 2014 et identifiée "Annexe A", le tout conditionnellement à la bonification du détail suivant :

- Que le treillis cloisonnant la sous face de la galerie soit apposé sous la structure de soutien de la galerie et non en appliqué à cette dernière.

12. **D14-0859** **Projet d'aménagement extérieur (élargir l'entrée charretière et construction d'un trottoir en pavé uni)**  
**1028, rue Saint-Antoine / lot 2 438 829**  
**Nathalie Lavoie**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'aménagement résidentiel tel que représenté au document soumis par Mme Nathalie Lavoie, daté du 5 mai 2014, et identifié " Annexe A".

13. **D14-0749** **Projet d'abattage d'arbre**  
**232, rue Sainte-Marie / lot 4 518 847**  
**Loïc Léger**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 28 avril 2014 et identifié " Annexe A".

14. **D14-0876** **Projet d'affichage « Maison Bélisle »**  
**844, rue Saint-François-Xavier / lot 2 439 042**  
**Ville de Terrebonne**

**QUE** le conseil municipal accepte, en partie, le projet d'affichage institutionnel tel que représenté au document soumis par Les Enseignes Robert en date du 6 mai 2014 et identifié "Annexe A", conditionnellement à ce que l'enseigne annexe détaillant le contenu des expositions (enseigne renouvelable) ne soit pas un boîtier lumineux commun, assorti de panneaux de plexis (alternatives proposées: boîtier vitrine de type présentoir avec éclairage dissimulé en son pourtour, ou autres avenues), cette condition étant sujette à validation auprès de la Direction de l'aménagement du territoire.

15. **D14-0279** **Projet de rénovation extérieure**  
**181-185, rue Saint-Joseph / lot 2 441 921**  
**Sylvain Maher**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de remplacement des portes et fenêtres du bâtiment commercial tel que représenté au document soumis par le demandeur en date du 16 mai 2014 et identifié " Annexe A".



16. **D13-2033** **Projet de rénovation résidentielle**  
**1383, rue Saint-Louis / lot 4 486 060**  
**Angélique Mailloux**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de remplacement de quatre fenêtres arrière par des fenêtres " à guillotine " de PVC reprenant le design des fenêtres existantes, le tout conditionnellement au maintien et à la remise en état (sablage et peinture) des fenêtres de façade (portion droite) et latérale (droit).

17. **D14-0948** **Projet de construction accessoire**  
**1475, rue Saint-Louis / lot 2 438 795**  
**Denis Bouffard**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (remise) tel que représenté au document soumis par Cabanon Innova, daté du 12 mai 2014, et identifié "Annexe A ".

18. **D14-0913** **Projet de construction d'un garage détaché**  
**795, boulevard de Terrebonne / lot 2 916 087**  
**Agostino Cioffi**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché en fond de cour tel que représenté au document soumis par le demandeur en date du 8 mai 2014 et identifié "Annexe A ".

19. **D14-0881** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**175, 40<sup>e</sup> Avenue / lot 2 921 981**  
**Christiane Gagnon**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 6 mai 2014, et identifié " Annexe A ".

20. **D14-0708** **Projet de rénovation résidentielle**  
**(installation d'une nouvelle porte de couleur**  
**brune ainsi que des fenêtres « à guillotine »**  
**brunes)**  
**2228, chemin Saint-Charles / lot 1 945 553**  
**Suzie Fortin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 24 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

21. **D14-0788** **Projet d'abattage d'arbre**  
**3082, chemin Saint-Charles / lot 1 947 487**  
**Michel Samoski**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 29 avril 2014 et identifié " Annexe A ".

22. **D13-2850** **Projet d'affichage « Dépanneur 7 jours »**  
**4317, chemin Saint-Charles / lot 1 947 881**  
**Enseignes Auvatech**

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition d'affichage sur le mur avant secondaire pour le commerce " Dépanneur 7 jours " telle que déposée par Enseignes Auvatech en date du 5 mai 2014 et identifiée "Annexe A " .

**QUE** le conseil municipal refuse la proposition d'affichage sur pylône pour le commerce " Dépanneur 7 jours " telle que déposée par Enseignes Auvatech en date du 5 mai 2014 et identifiée " Annexe B " pour les motifs suivants :

- Que l'enseigne pylône proposée n'est pas compatible au milieu d'accueil;
- Qu'une démonstration claire et précise n'a pas démontré la conformité réglementaire de l'implantation de l'enseigne pylône.

- 23. D14-0810   Projet d'affichage « Quincaillerie Home Hardware »  
350, côte de Terrebonne / lot 2 920 903  
9178-5790 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Quincaillerie Home Hardware" tel que représenté au document soumis par Hansen Signs, daté du 9 décembre 2013, et identifié " Annexe A " .

- 24. D13-1076   Projet d'agrandissement résidentiel  
3030, côte de Terrebonne / lot 2 922 106  
Bruno Pucella**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté aux plans produits par la compagnie Dessina Plan Plus, datés du 14 mai 2014, et identifiés "Annexe A " , conditionnellement au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire de la palette de couleurs.

- 25. D14-0671   Projet d'affichage « Bar le cozy BB »  
1306, chemin des Anglais / lot 2 918 036  
Enseignes Plus inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Bar le Cozy BB" tel que représenté au document soumis par Enseignes Plus inc., daté du 27 mars 2014, et identifié "Annexe A" .

- 26. D14-0819   Projet d'affichage « Groupe Durasec »  
4050, montée Gagnon / lot 2 918 357  
Martin Forest**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Groupe Durasec " tel que représenté au document soumis par Mirage Atelier de Communications Visuelles, daté du 1<sup>er</sup> mai 2014, et identifié " Annexe A " .

- 27. D14-0793   Projet d'affichage « BDM »  
3135, boulevard de la Pinière / lot 5 375 993  
Services RSD Enseigne**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " BDM " tel que représenté au document soumis par M. Soares, daté du 25 avril 2014, et identifié "Annexe A ".

- 28. D14-0902    Projet d'affichage « Dépanneur Couche-Tard inc. »  
1323, boulevard des Seigneurs / lot  
2 439 803  
Isabelle L'Heureux**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Dépanneur Couche-Tard inc." tel que représenté au document soumis par Enseignes Pattison, daté du 24 avril, et identifié "Annexe A", et ce, conditionnellement à ce que l'enseigne détachée ne présente aucune enseigne dans la partie inférieure (identifiée 2A) et au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan d'aménagement paysager.

- 29.    D14-0257    Projet d'aménagement d'un stationnement  
de plus de 25 cases  
rue Antonio-Héroux / lot 3 149 017  
6514111 Canada inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'aménagement d'un stationnement pour autobus tel que représenté au document soumis par EnviroServices, daté du 13 mai 2014, et identifié " Annexe A ", aux conditions suivantes:

- A ce que l'ensemble des cases de stationnement soit identifié au sol;
- A ce que les blocs de béton existants en cour arrière soient retirés;
- A ce que soient ajoutées des lattes noires dans la clôture existante permettant de dissimuler l'îlot de pompe à essence et les composantes de la cour arrière.

- 30.    D14-0413    Projet d'agrandissement industriel « Blenic  
Construction inc. »  
451, rue Fernand-Poitras / lot 4 587 482  
9150-6725 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel tel que représenté au document soumis par Mme Louise Amireault, architecte, daté du 10 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

- 31.    D14-0740    Projet de construction d'un garage détaché  
260, 2<sup>ème</sup> Avenue / lot 2 920 541  
Fernand Giguère**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au croquis soumis par le propriétaire, daté du 15 mai 2014, et identifié " Annexe A ".

- 32. D14-0703    Projet de construction d'un garage détaché  
255, 5<sup>e</sup> Avenue / lot 3 665 000  
Julie Prévost**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 24 avril 2014, et identifié "Annexe A ".

- 33. D14-0887    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
350, 75<sup>e</sup> Avenue / lot 5 050 043  
Maxime Perron**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 6 mai 2014, et identifié "Annexe A ".

- 34. D14-0775    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
1170, rue de l'Abricotier / lot 3 989 023  
Construction P.M. inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Jonathan Nantel, daté du 22 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

- 35. D14-0851    Projet de construction d'un garage détaché  
954, rue des Cèdres / lot 2 440 882  
Jérôme Dumais**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Jérôme Dumais, daté du 5 mai 2014, et identifié "Annexe A ".

- 36. D14-0805    Projet de construction d'un garage détaché  
1580, rue Chiasson / lot 2 439 307  
Michel Landry**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Michel Landry, daté du 1<sup>er</sup> mai 2014, et identifié "Annexe A ".

- 37. D14-0942    Projet de construction d'un garage détaché  
et d'un mur de soutènement  
114, rue Florimond-Gauthier / lot 2 441 747  
Rose-Anne Rioux**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché et d'un muret de soutènement tel que représenté aux documents soumis par M. Francis Saint-Georges et Mme Rose-Anne Rioux, datés du 9 mai 2014, et identifiés " Annexe A ".

- 38. D14-0927   Projet d'agrandissement résidentiel  
6840, chemin Forest / lot 1 890 762  
Marie-Ève Breton**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Steve Lord Design, daté du 22 avril 2014, et identifié " Annexe A " .

- 39. D14-0423   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale et d'un garage détaché  
7080, chemin Forest / lot 1 890 495  
Line Boudreau**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Mme Geneviève Brunet Lafontaine, daté du 29 avril 2014, et identifié "Annexe A " .

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Mme Line Boudreau, daté du 13 mars 2014, et identifié "Annexe B" .

- 40. D14-0857   Projet d'agrandissement résidentiel  
2520, rue Francine / lot 1 886 804  
Clariss Lavoie**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 5 mai 2014, et identifié " Annexe A " .

- 41. D14-0841   Projet d'agrandissement résidentiel  
7370, rue des Géraniums / lot 1 892 273  
François Marcoux**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 5 mai 2014, et identifié " Annexe A " .

- 42. D14-0364   Projet d'agrandissement résidentiel  
2040, rue Jacques-Cartier / lot 2 122 404  
Lucas Gaudet**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par M. Jonathan Hamelin, daté du 25 avril 2014, et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante:

- A la construction d'un porche avant pour l'entrée principale s'harmonisant avec l'ensemble du bâtiment.

- 43. D14-0753   Projet d'agrandissement résidentiel  
13711, boulevard Laurier / lot 3 418 421  
François Pesant**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté de juillet 2011, et identifié " Annexe A " .

- 44. D14-0622   Projet d'agrandissement résidentiel  
689, rue Marie-Anne-Trottier / lot 1 950 485  
Sylvain Blais**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 17 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

- 45. D14-0392   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
11771, rue du Seigle / lot 3 487 130  
Yanick Bouchard**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Gilles Pothier, daté du 27 mars 2014, et identifié " Annexe " A ", aux conditions suivantes :

- À ce que le revêtement extérieur, sur l'ensemble des élévations, soit composé d'un clin de bois aggloméré de type CanExel;
- À ce que l'élévation avant soit pourvue d'une base en maçonnerie atteignant approximativement la hauteur du premier tiers des fenêtres;
- À ce que la toiture en pignon au-dessus de la porte d'entrée principale reprenne la forme et la dimension de celle au-dessus de la porte du garage, le tout visant à segmenter la forme de la toiture principale de la résidence.

- 46. D14-0874   Projet de rénovation extérieure  
1710, rue Charles-Aubert / lot 2 913 791  
Jean-Paul Thivierge**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure tel que représenté au devis exposé par le demandeur, daté du 20 mai 2014, et identifié Annexe " A ".

- 47. D14-1079   Projet de constructions accessoires  
678, rue du Curé-Cloutier / lot 2 915 698  
Christine Cardinal**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (piscine creusée et clôture) tel que représenté au document soumis par F.B. Concept inc., daté du 14 mai 2014, et identifié « Annexe A ».

- 48. D14-1053   Projet d'affichage « Télévision Régionale  
des Moulins »  
894, montée Masson / lot 2 916 158  
TVRM Télé Régionale des Moulins**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour "Télévision Régionale des Moulins" tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 18 février 2014, et identifié "Annexe A".

- 49. D13-2760   Projet d'affichage « Trattoria Di Mikes »  
1115, boulevard des Seigneurs / lot  
2 438 420  
Les Consultants Corp**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour "Trattoria Di Mikes" tel que représenté au document soumis par Enseignes Décor Design, révisé en date du 16 mai 2014, et identifié "Annexe A".

**ADOPTÉ**

- RÉSOLUTION NO :           275-06-2014**
- PROPOSÉ PAR :           Jean-Guy Sénécal**
- APPUYÉ PAR :           Claire Messier**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 en remplaçant la grille des usages et des normes de la zone 0362-390 située du côté nord du chemin Saint-Charles, à l'ouest de la rue Pierre-Laporte, afin d'autoriser les habitations unifamiliales, les habitations multifamiliales de 2 et 3 logements ainsi que l'usage « dépanneur, sans vente d'essence », fixer les normes d'implantation applicables pour ces usages et de ne pas autoriser la « vente d'essence (avec ou sans service, dépanneur et lave-auto automatique) », soit adopté sous le numéro 1001-217.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

- RÉSOLUTION NO :           276-06-2014**
- PROPOSÉ PAR :           Marie-Claude Lamarche**
- APPUYÉ PAR :           Nathalie Bellavance**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 8968-67 (rue Michaud, côté nord, entre les rues de l'Aubier et Rodrigue) les habitations multifamiliales de 2 à 4 logements, d'enlever des usages autorisés dans cette zone les activités d'affaires et de familles d'accueil et afin d'ajuster les limites des zones 8968-67, 8968-68 et 8969-71, soit adopté sous le numéro 1001-220.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 277-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 8669-60 les usages de vente au détail de produits de béton, d'entreposage en vrac à l'extérieur et d'entreprise d'excavation (boulevard Laurier, côté sud-ouest, au nord du chemin Sainte-Claire), soit adopté sous le numéro 1001-221.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 278-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Claire Messier**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 relativement aux dispositions applicables aux allées d'accès et de circulation et aux entrées charretières pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone 0464-91 (projet Le Domaine du Parc), soit adopté sous le numéro 1001-222.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 279-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réduire les marges latérales minimales applicables aux habitations unifamiliales isolées dans la zone 9162-73 (rues de Neuville, de Cloridan, de Lévrard, de Champigny, d'Argentenay et du Griffon), soit adopté sous le numéro 1001-223.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**



**RÉSOLUTION NO : 280-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages de bar comme usage complémentaire dans la zone 8769-45 (côté est du boulevard Laurier entre le 7201, boulevard Laurier et les arrières lots de la rue André), soit adopté sous le numéro 1001-224.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 281-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage 5811.4 « Restaurant et lieu où l'on sert des repas, avec vente d'alcool et sans spectacle » dans la zone 9361-95 (Île-des-Moulins), soit adopté sous le numéro 1001-225.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 282-06-2014**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 9 juin 2014 au 8 juin 2015, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Groupe</b>
GROUPE PLEIN AIR TERREBONNE	A
ACADÉMIE DE MUSIQUE LES MOULINS	B
ÂGE D'OR SAINT-JEAN-BAPTISTE DE TERREBONNE	B
COMITÉ DE LOISIRS GEORGES VI	B
FONDATION BON MATIN JEANINE COSSETTE	C
SERVICE D'AIDE SEDAI-TSS	C
CENTRE D'HÉBERGEMENT LE DIAPASON	D
ASSOCIATION MOTO TOURISME RÉGION DE TERREBONNE	G
BADMINTON LA PLAINE	G
CLUB DE TENNIS TERREBONNE	G
GARDE PAROISSIALE ST-LOUIS DE TERREBONNE	G
LES AMIS DE LA PHOTO	G
COMITÉ DE LOISIRS LES BONS VOISINS - ÎLE ST-JEAN	G
LIGUE DE VOLLEYBALL FÉMININE DE TERREBONNE	G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 283-06-2014**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 144-03-2014 adoptant le « Programme de soutien Arts & Culture » de la Ville de Terrebonne comprenant quatre (4) nouveaux programmes de soutien financier destinés aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, aux collectifs d'artistes professionnels ou en voie de professionnalisation et aux entreprises culturelles de Terrebonne;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajouter un nouveau programme de soutien financier pour les organismes communautaires reconnus par la Ville désirant ajouter un volet culturel dans une de leurs activités;

**ATTENDU QUE** ce nouveau programme, préparé par la Direction du loisir et vie communautaire, s'adresse autant aux organismes à vocation autre que culturelle qui introduisent un volet culturel dans une de leurs activités qu'aux organismes à vocation culturelle qui introduisent un volet culturel d'une autre discipline artistique dans une de leurs activités;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-693-REC du comité exécutif du 28 mai 2014 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le « Programme d'aide financière pour la réalisation d'activités culturelles complémentaires », joint à la présente résolution.

**QUE** le comité de soutien aux organismes soit et est mandaté pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ce programme.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 284-06-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de la moquette des terrains de soccer football au parc Arc-en-Ciel et au parc-école Armand-Corbeil (SA14-6028) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 avril 2014 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 mai 2014 ;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Surfaces Carpell inc.	93,00	1 356 092,38\$ t.t.c. corrigé
GPR Turf / Équipe Rochon	72,96	1 517 648,68\$ t.t.c. corrigé

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU** le rapport préparé le 26 mai 2014 par la firme Design et Solutions pour Surfaces Sportives ltée ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 1 333 710,00\$ (t.t.c.) à 1 437 187,50\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 juin 2014 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Surfaces Carpell inc. pour le parc Armand-Corbeil seulement;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Surfaces Carpell inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 9 juin 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-759-REC du comité exécutif du 4 juin 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **SURFACES CARPELL INC.** pour l'acquisition et l'installation de la moquette du terrain de soccer-football au parc-école Armand-Corbeil, pour un montant de 551 686,35\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 586.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0272 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QU'**un montant de 11 166,75\$ (taxes en sus) soit pris à même le fonds d'administration pour l'entretien des surfaces synthétiques, et ce, pour une période de sept (7) ans.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 285-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-730-REC du comité exécutif du 4 juin 2014, autorise la création de cinq (5) postes syndiqués de « préposé aux télécommunications auxiliaires », cols blancs, et adopte le nouvel organigramme de la Direction de la police, division – enquêtes et soutien opérationnel, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 286-06-2014**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, suivant la recommandation CE-2014-731-REC du comité exécutif du 4 juin 2014, le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2014-01 à intervenir avec le Syndicat des employés manuels de la Ville de Terrebonne CSN (cols bleus) concernant le règlement de trente-sept (37) griefs numéros 04-02, 04-03, 04-34, 04-50, 05-14, 05-16, 05-17, 05-25, 05-26, 05-30, 05-31, 05-32, 05-33, 05-34, 05-35, 05-36, 05-41, 05-48, 05-49, 05-51, 05-52, 05-53, 05-58, 05-59, 05-60, 05-61, 06-08, 06-09, 06-12, 06-15, 06-17, 06-20, 07-39, 05-42, 05-54, 06-13 et 06-14, déposés entre 2004 et 2007.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 287-06-2014

**PROPOSÉ PAR :** Paul Asselin

**APPUYÉ PAR :** Michel Morin

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-692-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

- Interdiction de stationnement face au 3825, rue Georges-Corbeil ;
- Interdiction de virage en « U » sur la rue Durocher, entre les rues de Ristigouche et Prévert ;
- Installation de panneaux « corridor scolaire » et interdiction de stationnement les jours d'école de 7h30 à 16h sur la rue de Grand-Champ, entre les rues Vaillant et de Louvigny.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 288-06-2014

**PROPOSÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** la séance soit et est levée.

### **ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---